



TOURNOI REGIONAL :
13 AVRIL 2019

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 - Le TOURNOI REGIONAL organisé par le TENNIS DE TABLE LA MOTTE SERVOLEX se déroulera le :

SAMEDI 13/04/2019

Gymnase de l'Epine - ouverture à 7h15.
2349 avenue René Cassin
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Article 2 - Le tournoi est homologué sous le n° 982/2018-R par la FFTT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses de la ligue Rhône-Alpes/Auvergne licenciés FFTT.

Les **résultats** seront **pris en compte** pour le calcul des classements FFTT (sauf tableau Handicap).

Article 3 LICENCIATION - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

DOCUMENTS ATTESTANT DE LA LICENCIATION :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>.

Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>.

Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS).

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4- Rappel sur quelques règles du jeu (http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm)

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)

Article 5 - Le tournoi se déroulera sur **26 tables**. Les tableaux, horaires et dotations sont les suivants :

Tranche	Tableaux	Heure début	Dotations				
			Quart	Demi	Finaliste	Vainqueur	
1	Tableau A	< 900 points (NC à 8)	8h30	lot	10 €	15 €	30 €
2	Tableau B	< 700 points (NC à 6)	10h00	lot	5 €	10 €	20 €
	Tableau C	< 1500 points (NC à 14)	10h00	lot	15 €	35 €	70 €
3	Tableau D	< 1100 points (NC à 10)	11h30	lot	10 €	20 €	40 €
	Tableau E	< 1700 points (NC à 16)	11h30	lot	20 €	40 €	80 €
4	Tableau F	< 1300 points (NC à 12)	13h00	lot	10 €	25 €	50 €
	Tableau G	< 1900 points (NC à 18)	13h00	lot	20 €	45 €	90 €
5	Tableau H	Toutes Séries	14h30	lot	50 €	100 €	150 €
	Tableau I	Handicap	15h30	lot	20 €	40 €	80 €

Article 6 - Les participations sont limitées à 3 tableaux maxi par joueur (**1 Tableau par Tranche**) + **Handicap**. Les tableaux A à H seront limités à **48 joueurs**. Dans le cas où un **tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant**, l'organisation se réserve le droit d'annuler le tableau ou de réduire sa dotation de moitié.

Article 7 - Le pointage sera clos **30 minutes** avant le lancement de chaque tableau. Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence.

Article 8 - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves séniors.

Article 9 - Les féminines seront acceptées en tableau masculin par équivalence du nombre de points licence.

Article 10 - Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3 (excepté le tableau handicap). Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 11 - Les parties du tableau I (Handicap) se déroulent en un set de **33 points** (élimination directe). Le Handicap sera de **1 point par différence de 40 points entre les classements des deux joueurs**. Le handicap maxi sera plafonné à **16 points**. Changement de service tous les deux points.

Article 12 - Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, l'arbitrage sera effectué par les joueurs éliminés au tour précédent. Tout joueur qui ne satisferait pas à cette obligation sera exclu des tableaux où il serait encore qualifié.

Les balles **plastiques** seront fournies par les joueurs. Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur.

Article 13 - Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, buvette et restauration seront disponibles sur place.

Article 14 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- Participation à **1 tableau** : **8 Euros**
 - Participation à **2 tableaux** : **15 Euros**
 - Participation à **3 tableaux** : **20 Euros**
 - Tableau Handicap : **4 Euros**
- Le règlement se fera sur place.

Article 15 - Les inscriptions se feront par le **formulaire en ligne** :

- Site internet du club : <http://ttlms.fr/tournoi>
- Facebook : [facebook.com/ttlms73](https://www.facebook.com/ttlms73)

Ou par mail à l'adresse suivante : tournoittlms@gmail.com, en renseignant : **adresse mail, Nom, Prénom, Téléphone, n° de licence, nombre de points licence début phase 2, club.**

Elles seront prises en compte jusqu'au **vendredi 12 Avril 17h00**.

Par dérogation, une inscription tardive ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles dans les tableaux. Celle-ci sera par ailleurs majorée de 2€ par tableau. Dans ce cas, l'incorporation dans les poules se fera indépendamment de la hiérarchie des classements.

La constitution des poules aura lieu en public le vendredi 12 avril à 19h00 au gymnase de l'Epine.

Article 16 - Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur **Loïc GIRARD DIT CALAMAN** (38 route du petit Salagine - 74150 BLOYE - licence : 302224). Il sera assisté par Maxime DUGEAY (JA1) et Raphaël AMMARI, licenciés du TTLMS.

Le scratch sera prononcé **5** minutes après l'appel du joueur / joueuse dans son tableau.
Les décisions prises par le juge arbitre en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

Article 17 - Les tableaux seront récompensés dès les ¼ de finale par de nombreux lots auxquels se rajouteront les dotations en espèces (article 5).

Le montant total des récompenses s'élève à près de 1700€ en espèces et en lots.

Article 18 - Le tournoi est organisé par le Tennis de Table la Motte Servolex (73290).

Renseignements

Grégory SUDRE : 06.80.55.15.70
Flavio FARAILL : 06.06.47.13.94
Raphaël AMMARI : 06.16.79.79.32

Article 19 - Le club Tennis de Table la Motte Servolex décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (vol, accident, etc.)

Article 20 - L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.